

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| Numéro                          | CA/2023-06-15/07 |
| Date d'affichage                | 08/08/2023       |
| Date de mise en ligne           | 08/08/2023       |
| Date de transmission au Recteur | N/A              |



## Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 15 juin 2023 portant résultat de l'élection du représentant étudiant appelé à siéger au conseil de gestion de la bibliothèque Sainte-Barbe

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 et D. 714-35 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Barbe, et notamment son article III-4, le conseil de la bibliothèque Sainte-Barbe comprend un membre élu représentant étudiant ;

**CONSIDÉRANT** que, le représentant étudiant au conseil de la bibliothèque Sainte-Barbe est élu par les représentants étudiants au conseil d'administration de l'université ;

ÉLIT à la fonction de représentant étudiant au conseil de la bibliothèque Sainte-Barbe :

- Monsieur CLACK WALKER James.

| <b>Délibération CA/2023-06-15/07</b>            |   |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice (pour rappel)     | 6 |
| Nombre de membres présents ou représentés       | 5 |
| Nombre de voix (Monsieur ARNAUD Émilien)        | 0 |
| Nombre de voix (Madame CARANO Ilaria)           | 0 |
| Nombre de voix (Monsieur CLACK WALKER James)    | 4 |
| Nombre de voix (Madame JACQUINOT Anne-Lorraine) | 0 |
| Nombre de voix (Monsieur SADFI Farès)           | 0 |

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.